

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2012

DCM N° 12-07-24

Objet : Soutien à l'organisation de la Commémoration de « la Nuit du 4 Août » et à l'organisation de la « Pyramide de chaussures ».

Rapporteur : Mme SALLUSTI, Adjoint au Maire

La municipalité a fait de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe fort de son action. Afin de poursuivre la dynamique initiée depuis deux ans consistant à encourager et accompagner des actions associatives visant à favoriser rencontres et réflexions autour de la participation citoyenne, des droits de l'homme et du citoyen, du respect des différences qui participent à l'ancrage et au développement d'une société plus juste et tolérante, il est proposé de soutenir les projets suivants :

- Commémoration de « la Nuit du 4 Août » :

Dans le cadre du pacte citoyen, la section de Metz de la Ligue des Droits de l'Homme souhaite commémorer l'anniversaire de l'abolition des priviléges en programmant un concert sur la Place de la République dans la nuit du 4 au 5 août prochain. Cette manifestation sera intitulée « La nouvelle nuit du 04 août ». Cette manifestation s'appuie également sur une participation d'une dizaine d'associations partenaires de la LDH au travers de stands d'information. A ce titre, la Ligue des Droits de l'Homme, section de Metz, sollicite la Ville de Metz afin d'obtenir d'une part une aide matérielle (prêt de matériel et impression de supports de communication), logistique et, d'autre part, une subvention d'un montant de 2 000 euros.

- Pyramide de chaussures :

La samedi 29 septembre 2012, pour la 18^{ème} année consécutive, Handicap International invitera le public à venir ériger des Pyramides de chaussures dans une trentaine de villes de France. La Ville de Metz a été sollicitée par la représentante locale de cette association afin d'obtenir une mise à disposition de la place Saint-Louis, la prise en charge de la confection par le Centre Technique Municipal d'un support en bois pyramidal et également l'octroi d'une subvention de 400 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011 portant adoption d'un règlement d'octroi de subventions aux actions citoyennes,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de faire de la participation citoyenne de tous et du renforcement de la citoyenneté à Metz un axe majeur de son action,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 2 000 euros à la Ligue des droits de l'Homme en qualité d'association organisatrice de la manifestation « Commémoration de la Nuit du 4 Août »,
- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 400 euros à Handicap International en qualité d'association organisatrice de la manifestation « Pyramide de chaussures »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,
- **D'IMPUTER** ces dépenses aux crédits inscrits à l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée :

Patricia SALLUSTI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Citoyenneté, Démocratie Participative et Politique de la Ville

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE